

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 194.

MERCREDI.

15 AOUT 1832.

GRÈCE.

NAVARIN, 12 juillet 1832. — *Correspondance particulière.* — Le courrier qui devait arriver mercredi dernier de Mitra n'est arrivé qu'aujourd'hui ; un engagement, dit-on, a eu lieu entre Grivas, général rouméliote, et un parti de Colocotroni, partisan du gouvernement de Capod'Istrias ; il y a eu une centaine d'hommes tués.

De nouveaux troubles ont éclaté du côté de Calamata ; deux partis mainotes se battent depuis plusieurs jours ; deux de nos fonctionnaires y ont été égorgés, on ignore encore par qui ; c'est sans doute ce qui a donné lieu au départ précipité de deux compagnies du 21^e léger qui sont parties ce matin en toute hâte, ainsi qu'un détachement d'artillerie avec deux pièces de campagne. Toute cette troupe a été dirigée sur Nisi et Calamata.

Voici un fait positif arrivé à Nauplie le 24 juin : Des soldats rouméliotes s'étant pris de querelle avec un marchand de poisson, ce dernier a été assassiné ; la patrouille étant survenue pour arrêter les assassins, ceux-ci se réfugièrent dans une maison, et de là firent feu sur notre patrouille. Nos soldats se virent forcés de faire usage de leurs armes pour déloger ces malfaiteurs. L'engagement est devenu plus sérieux par l'arrivée d'autres détachemens. Plusieurs des nôtres ont été blessés grièvement. Sept à huit Rouméliotes sont restés sur la place. L'agitation est à son comble à Nauplie, on peut même ajouter dans toute la Grèce. Plusieurs villes sont en insurrection, et les impôts ne sont presque pas payés.

La corvette *la Diligente*, qui part dans une heure, a à son bord M. de Tilly, capitaine d'état-major, aide-de camp de M. le général Gueheneuc, qui va à Paris en mission extraordinaire.

Autre lettre. — NAVARIN, 15 juillet. — Celle-ci vous parviendra en même temps que ma lettre du 12 de ce mois. La corvette *la Diligente*, qui devait mettre à la voile le même jour, n'a pu partir à cause de la non-arrivée des dépêches de l'amiral Hugon, qui ont été enlevées en route par des soldats de Colocotroni ; ces dépêches étaient portées par un courrier de l'office grec ; de cette manière ils ont enlevé les nôtres et les autres. Jugez maintenant de notre position... Cependant Colocotroni proteste de son amitié pour les Français, et il ne craint pas d'enlever les dépêches qui sont adressées à notre gouvernement par l'amiral et M. le résident de France en Grèce.

Cazzacos et Nikitas, qui se battaient du côté de Nisi, ont été séparés par l'intervention des troupes françaises. Les paysans de ces contrées s'étaient joints aux troupes de Nikitas, afin de ne point payer les impositions que Cazzacos venait prélever au nom du nouveau gouvernement.

Deux français, M. Roujoux attaché à la légation de la résidence de France à Nauplie, et M. Perretier, interprète de la brigade, en revenant d'une mission dont ils avaient été chargés, ont été arrêtés à trois lieues de Nauplie par un parti de colocotronistes. Après les avoir séparés et menacés d'être fusillés, on a demandé à l'interprète s'il n'avait rien à dire, attendu qu'il allait être fusillé ; l'interprète a répondu courageusement aux bandits qu'ils pouvaient le tuer, mais qu'il restait encore assez de Français en Morée pour venger sa mort. Là-dessus on les a dépouillés de leurs vêtements et de leurs armes, et on les a relâchés.

ITALIE.

ANCÔNE, 27 juillet. — En suite de l'arrangement fait le 23 de ce mois à Osimo, entre Mgr. Grassellini et le général Cubières, il est arrivé ici le 25 suivant un détachement de cavalerie commandé par un capitaine ; il se trouve sous les ordres immédiats du général français. Mais on remarque que ces militaires ne portent point de cocarde. Ce corps ne fait d'autre service que celui d'escorter les diligences, et faire des patrouilles sur la route entre Osimo et Sinigaglia. Hier, on a arrêté un individu qui avait insulté les dragons qui rentraient en ville. Le délégué est attendu ici le 31 de ce mois.

Le détachement de cavalerie qui se trouve actuellement ici, sera porté au nombre d'une compagnie ; on a déjà disposé les logemens. Il paraît certain que le général Cubières se rendra en France ; mais on ignore s'il va en congé ou s'il est rappelé. M. Bonet est arrivé de retour de sa mission dans la Romagne ; mais rien ne transpire sur son voyage.

ANGLETERRE.

LONDRES, 8 août 1832. — Nous avons aujourd'hui beaucoup de détails sur don Pedro, mais il ne nous apprend rien de nouveau. Le duc de Bragance était toujours à Porto. Nous savons que plusieurs Anglais ont été tués dans l'affaire du 22 au 23. Des fusils des sabres et des gibernes ont été embarqués. On prétend qu'ils sont destinés pour don Pedro.

On assure que le parlement sera prorogé vendredi. La chambre des lords n'a offert aucun intérêt. A la chambre des communes on s'est occupé de l'emprunt russo-hollandais. Le colonel Evains, après quelques considérations, a fait une motion

tendant à ce que, la Russie ayant violé le traité de Vienne de 1815, la Grande-Bretagne ne lui payât pas les intérêts de l'emprunt.

Cette motion a été vivement combattue par lord Palmerston. Plusieurs autres orateurs ont pris la parole tant pour que contre la motion, et ont fait ressortir, de la manière la plus précise, que la conduite de la Prusse envers la Pologne avait été des plus odieuses. Enfin, après une discussion assez vive, l'auteur de la motion a consenti à la retirer.

La Conférence est inactive. On assure qu'elle va rédiger un protocole concernant le Portugal.

FRANCE.

PARIS, 11 août.

Le roi et la reine, entourés de leur famille, ont reçu avant-hier à Compiègne une députation de la cour royale d'Amiens, et des députations de Saint-Quentin, Péronne, Pont-Sainte-Maxence et de diverses communes.

M. de Cambon, premier président de la cour d'Amiens, a eu l'honneur d'adresser à S. M. le discours suivant :

« Sire, c'est avec une joie bien sincère que la cour royale d'Amiens vient offrir à V. M. les félicitations et l'hommage de son profond respect.

« Les Français savent avec quel courageux dévouement vous avez sacrifié à leur intérêt les charmes d'une existence que vos vertus rendaient digne d'envie ; et lorsque, dans une alliance qui présente de grands avantages à la France, votre cœur paternel trouve tant de sujets de satisfaction, qu'il nous soit permis de nous identifier au sentiment du bonheur que cette union vous présage et comme père et comme roi. »

Le roi a répondu à M. de Cambon, premier président de la cour d'Amiens :

« Je suis infiniment sensible à ce que vous me témoignez au nom de la cour d'Amiens. Aucun sacrifice ne m'a jamais coûté quand j'ai cru qu'il me séparait de ma fille... (la voix de S. M. est altérée par la vive émotion qu'elle éprouve ; cette émotion est partagée par la famille royale, et par les personnes qui ont le bonheur d'assister à cette scène attendrissante)... ma fille... elle sera heureuse ! le caractère et les vertus du roi Léopold en sont le sûr garant. Cette union assure la bonne intelligence et les meilleurs rapports entre deux pays qui ont tant d'intérêt à les entretenir, dont la langue, les mœurs sont les mêmes depuis si long-temps. Ce n'est pas seulement notre intérêt, c'est aussi celui de l'Europe, qui exige que la Belgique soit maintenue dans la position où elle se trouve aujourd'hui ; c'est quand il sera bien reconnu que cette position est affermie, que l'Europe respirera. C'est alors que la paix sera consolidée aux yeux de tous ; que nos alliances seront bien assurées, et que la France atteindra ce degré de prospérité que je me suis toujours efforcé de lui conquérir, et que je cherche à asseoir sur la base inébranlable du règne des lois et de la fidélité à ses engagements. »

M. Portalis, procureur-général près la même cour, s'est exprimé en ces termes :

« Sire, l'administration de la justice réclame l'ordre et la paix. Trop souvent en effet ses balances demeurent mal assurées au milieu des guerres venues du dehors ou des déchirements intérieurs. Citoyens ou magistrats, nous applaudissons à ce double titre à l'heureuse alliance qui vient cimenter l'union de deux peuples auxquels des intérêts, une langue, une position identique, leurs sympathies, leurs patriotiques royautés assurent de communes destinées. »

S. M. a répondu :

« Les institutions de la Belgique sont en bonnes mains dans celles du Roi Léopold. Appelé au trône, comme moi, par le vœu national, il connaît bien l'étendue de ses devoirs ; il connaît l'esprit de son siècle, il aime la France ; et les nouveaux liens qui s'établissent entre nous ne peuvent que fortifier les bonnes dispositions qui existent entre nos deux nations, et leur assurer les heureux résultats qu'elles ont droit d'attendre. »

— On annonce qu'à l'occasion du mariage de la princesse Louise, une amnistie générale va être accordée pour tous les délits politiques.

— Un fils naturel de Napoléon, connu pour un duel qu'il a eu il y a quelque mois, est sur le point de partir par Manheim (grand-duché de Bade), d'où il se rendra ensuite à Rome auprès de la famille Bonaparte. Ce voyage a paru important immédiatement après la mort du duc de Reichstadt.

— Un courrier extraordinaire est arrivé hier de Madrid. Il apportait, dit-on, des nouvelles d'une haute importance. Le cabinet de Madrid se plaint amèrement de ce qu'on laisse les réfugiés espagnols parcourir la ligne des Pyrénées.

— Après une longue instruction sur la plainte portée le 7 juin contre MM. Cabet, Laboussière et Pagès, membres de la chambre des députés, la chambre du conseil a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre,

M. le procureur du roi a formé opposition à cette décision, qui sera soumise à la chambre d'accusation de la cour royale.

— Le général Lafayette est revenu de Lagrange pour présider la commission relative aux pensions de la Bastille.

— MM. le comte de Montalembert et l'abbé de La Mennais sont arrivés le 27 juillet à Venise, venant de Rome.

— Vingt-cinq mille fusils, sabres et gibernes, ont été embarqués ces jours-ci sur la Tamise. On présume que ces armes sont destinées pour le Portugal. (Nouvelliste.)

— On écrit d'Angers, 7 juillet :

« Je vous ai mandé il y a quelques jours qu'on avait trouvé au château de M. de Romaise, à Saint-Laurent de la Plaine, près Beaupréau, trois caisses d'équipemens de cavalerie. C'était une bonne prise, mais le procureur du Roi d'Angers était instruit qu'il y avait d'autres armes. Il écrivit au maréchal-des-logis de gendarmerie de ce canton et au lieutenant de la ligne en garnison dans ce bourg, de faire de nouvelles recherches. On s'est donc transporté de nouveau à ce château; on a fouillé toute la journée sans rien trouver, et on allait s'en revenir, lorsqu'en passant dans un jardin, à quatre-vingts pas de la maison, un gendarme enfonça son sabre dans la terre qui paraissait avoir été remuée depuis quelque temps; et là à une certaine profondeur on a découvert six nouvelles caisses d'équipemens de cavalerie. Il paraît qu'il y a de quoi équiper tout un régiment.

« Grâce à l'activité des autorités civiles et militaires, on pourra trouver dans les caches faites par les Vendéens de quoi équiper toute une armée.

« Mercredi 15 août, les bataillons des gardes nationales de Château-neuf se réunissent dans cette ville pour recevoir leur drapeau. Il y aura un banquet patriotique de 4 à 500 couverts. Ces réunions font le meilleur effet, et dans le cas où les chouans voudraient encore remuer, tous ces gardes nationaux se prêteraient main-forte et empêcheraient que leur insurrection pût s'étendre.

« M. de Romaise, qui avait été arrêté par le procureur du roi, a été relâché par l'autorité militaire: il est en fuite. »

— Aucune nouvelle directe n'est arrivée d'Oporto. Un journal donne la dépêche télégraphique suivante qui nous paraît mériter confirmation.

DEPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 6 août, cinq heures du soir.

Un colonel anglais annonce au consul de sa nation, à Bayonne, sous la date du 2, que le gouvernement espagnol a reçu la nouvelle que l'armée de don Miguel a été mise en pleine déroute, et il ajoute que le ministre de la guerre de don Miguel a passé du côté de don Pedro. A demain les détails.

Le lieutenant-général, baron JANIN.

— Une lettre de Londres du 8 août donne pour certain que le décret de don Pedro qui abolit le monopole des vins de Porto a produit dans la cité un très bon effet. Le marquis de Palmella a dit qu'il avait donné l'assurance que le premier acte de l'administration de dona Maria serait de déclarer Lisbonne et Porto ports francs. Cette mesure, de la plus haute importance pour le commerce anglais, serait d'une très-bonne politique de la part de don Pedro, et lèverait beaucoup de difficultés.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. — Audience du 10 août.

Journées des 5 et 6 juin. — Affaire de Hassenfratz, ex-sous-lieutenant au 1^{er} léger, condamné à mort par jugement du 1^{er} conseil de guerre du 23 juin dernier.

Hassenfratz, renvoyé par arrêt de la cour de cassation devant les assises de la Seine, comparait aujourd'hui devant le jury. L'acte d'accusation ayant écarté, comme le conseil de guerre, le meurtre du sergent Lemoine, Hassenfratz était en conséquence accusé seulement de s'être, au mois de juin dernier, pour envahir un poste et pour faire attaque et résistance envers la force publique agissant contre les auteurs de cette invasion et des crimes commis à cette occasion, mis à la tête d'une bande armée, et d'y avoir exercé une fonction et un commandement, crime prévu par l'art. 96 du Code pénal.

L'acte d'accusation s'appuie, pour établir ce chef de culpabilité, sur les faits suivans :

Dans la journée du 5 juin dernier, Hassenfratz, armé d'un fusil de chasse et d'un sabre, habillé en garde national et coiffé d'un schakos de troupe de ligne, fut successivement rencontré sur le quai en face de la rue de Pontoise, sur la place du Marché-aux-Veaux avec sept à huit individus armés; enfin dans la rue Saint-Victor avec les mêmes individus, près d'une barricade élevée au coin de la rue de Poissy. A ce moment le poste situé dans cette dernière rue fut attaqué par une bande d'insurgés, et un sergent du 25^e de ligne, le sieur Lemoine, qui commandait ce poste, fut grièvement blessé. Ce sergent est mort des suites de sa blessure. On entendit Hassenfratz dire à ceux qui étaient avec lui : « Je viens d'en descendre deux pour ma part. » Et aussitôt on le vit se diriger vers la barricade, monter sur quelque chose pour s'élever, mettre en joue son fusil, et tirer deux coups de fusil dans la direction du poste. Le groupe qu'il semblait commander s'écria : « Bravo ! bravo ! le sergent est tombé. » Le soir, en rentrant chez lui, Hassenfratz se vanta d'avoir tué trois hommes.

Le lendemain, vers sept heures du matin, il se rendit à son poste de garde national, mais avec son fusil de munition. C'est alors qu'il fut reconnu, arrêté et conduit chez le commissaire de police, où il avoua qu'il avait tiré non sur la garde nationale mais sur la ligne. On le fouilla et on trouva sur lui une chevrotine, et bien qu'il fût muni d'une giberne, on lui saisit une cartouchière garnie de huit cartouches, et placée en forme de ceinture sur sa poitrine.

L'accusé est assisté de M^{es} Belhmont et Lacoste avocats.

M. le président procède à son interrogatoire.

Hassenfratz, comme au conseil de guerre, déclare qu'il est sorti avec un fusil à deux coups pour se rendre à la place aux Veaux, où sa compagnie devait se réunir. Il a pris un fusil de chasse parce que son fusil de munition était en mauvais état. Il nie également avoir fait usage de son arme contre la ligne et les propos que des témoins lui attribuent.

On passe à l'audition des témoins.

Leur témoignage n'a pas apporté plus de charges que celles qui ont pesé au conseil de guerre sur l'accusé.

L'avocat-général soutient l'accusation.

Le jury déclare l'accusé coupable, mais avec des circonstances atténuantes.

La cour le condamne à 10 ans de travaux forcés, sans exposition, et le déclare dégradé de la croix de juillet.

En entendant cette dernière partie de sa condamnation, Hassenfratz a violemment arraché la croix qu'il portait et l'a brisée entre ses dents, il s'est ensuite levé et a dit: Je me pourvois dès ce moment contre votre injuste arrêt; j'aime mieux être fusillé que d'aller aux galères.

DEUXIÈME SECTION. — Vol au nom de Henri V.

Nous avons parlé d'un vol audacieux commis au mois de mars dernier, chez M. Gronnier, receveur de l'enregistrement, rue de Cléry, n^o 51, par un individu qui se présenta chez ce fonctionnaire avec une lettre au nom de Henri V. Le nommé Trotin, auteur de ce vol, et le sieur Ravel, son complice, comparaissent aujourd'hui devant le jury.

Voici les faits rapportés dans l'acte d'accusation :

Le 7 mars dernier, vers cinq heures du soir, M. Gronnier venait de compter sa caisse, et allait quitter son bureau, lorsqu'un inconnu ouvre la porte, entre, lui présente gravement une lettre en lui disant avec fermeté : tenez et lisez. Cette lettre adressée à M. le receveur de l'enregistrement, rue de Cléry, à Paris, était ainsi conçue : Au nom du roi Henri V, nous venons chez vous faire un emprunt forcé sur votre caisse pour le soutien de notre cause. Toutes observations ou résistances sont inutiles, de l'argent ou la mort. Si gné H M.— Gronnier en relevant la tête après cette lecture vit le même individu qui lui présenta un pistolet en disant : toute résistance est inutile, ne bougez ni ne parlez.

M. Gronnier, ainsi menacé, demanda ce qu'il lui fallait? Tout lui répondit l'individu; je vous l'ordonne. Puis cet homme, tenant toujours d'une main son pistolet, prit de l'autre la recette consistant en 340 fr. qu'il mit dans sa poche. Il sortit en disant : Vous et votre famille serez responsables de ce qui pourrait nous arriver. Il ferma ensuite la porte à double tour. M. Gronnier, délivré par une voisine porta plainte contre l'auteur de cet attentat.

Depuis cet événement, des renseignemens donnés à la police firent penser que les nommés Ravel et Trotin pouvaient être les auteurs de ce vol. Un mandat d'amener fut lancé contre eux; ils furent arrêtés dans une auberge à Etampes.

L'instruction a révélé que le nommé Ravel, condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité, venait souvent chez M. Gronnier; c'est lui qui a dû donner les renseignemens nécessaires pour commettre le vol.

Trotin est signalé comme un joueur, et les effets trouvés sur lui semblent établir qu'il exerçait la profession de saltimbanque.

Confronté avec Trotin, M. Gronnier a reconnu Trotin à sa taille, à son teint, à sa voix et à son habit, qui était, lors de son arrestation le même que celui qu'il portait quand il se présenta à son bureau, mais il avait des moustaches noires.

M. Desparbès de Lussan a soutenu l'accusation.

Les accusés, conformément à la déclaration du jury, ont été acquittés.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 13 août.

L'arrivée de L. M. à Laeken est retardée d'un jour : au lieu de déjeuner à Lille le 14, elles y passeront la nuit. Elles arriveront le 15 de bonne heure à Tournay afin de pouvoir s'y reposer avant d'aller à la fête qui leur est offerte par la ville, et le 16 elles seront à Laeken.

Le Roi et la Reine quitteront la grande route à Anderlecht pour se rendre au château de Laeken par Molenbeek et l'intérieur des terres, sans passer par Bruxelles.

— Hier a commencé l'exposition du trousseau de la reine, dans les appartemens du palais occupés en dernier lieu par les bureaux de la guerre. Parmi une vingtaine de robes, on en remarque deux en blonde de soie, l'une blanche et l'autre noire. Il s'y trouve 24 douzaines de mouchoirs batiste, brodés à chaque coin au armes du Roi et de la reine, deux manchons, l'un en martre, l'autre en zibeline; trois superbes cachemires, deux amazones, six chapeaux, un turban blanc avec un oiseau de paradis et deux toques; deux écharpes en blonde et en dentelle de Bruxelles; une jolie pélerine faite en plumages d'oiseaux; une collection de fleurs en plumes du Brésil, etc. etc.

— Déjà à Hal tous les préparatifs sont faits pour la réception de LL. MM. Les rues sont pavisées et plantées d'arbres verts. Il se trouve des lanciers sur ce point pour servir d'escorte.

— On assure que M. Serruys est nommé premier secrétaire d'ambassade à Berlin, et que le général Merckx est chargé de notifier au roi de Prusse l'avènement au trône de S. M. Léopold. (Indépendant.)

— Nous apprenons que la distribution des drapeaux d'honneur aux communes, sera probablement une des fêtes de l'anniversaire des journées de septembre, car l'entrepreneur chargé de la fourniture de ces drapeaux a dû s'engager à les confectionner tous avant le 20 septembre. Ils seront décernés à 82 communes; nous espérons que le gouvernement prendra des mesures pour environner cette fête vraiment nationale de la plus grande pompe. (Belge.)

CHOLERA.

Bruxelles. — Du 11 août, à 9 heures du matin, au 12 août, à la même heure, 13 nouveaux cas, 6 décès, 2 guéris, 28 en traitement, 8 convalescens.

Etterbeek, 12 août. — Un cas de cholérine, aucun décès.

Ixelles, 12 août. — 6 cas nouveaux, 3 décès.

Boitsfort, 11 août. — Un cas nouveau, aucun décès, 4 malades en trait.

Grimberghen, 10 et 11 août. — Un cas nouveau, un décès.

Gand, 11 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 8 décès, 6 nouveaux cas, 14 en traitement, 9 convalescens, 2 guéris.

Termonde, 11 août. — 3 cas nouveaux, 2 décès.

Maline, 11 août. — 1 cas nouveau suivi de décès.

Boon, 10 août. — 1 cas nouveau.

Prison de St-Bernard, 9 août. — 3 cas nouveaux, 3 décès.

Mons, 11 août. — 3 cas nouveaux, un décès.

NAMUR, 14 août.

A cause de la solennité de la fête de l'ASSOMPTION, le *Courrier de la Sambre* ne paraîtra pas demain.

Le 9 de ce mois, vers cinq heures du matin, le nommé Jean André, âgé de 23 ans, de la commune de Corroy-le-Château, est tombé mort d'apoplexie foudroyante, sur une campagne de Grand-Manil, au canton de Gembloux.

— Une lettre de Bruxelles annonce qu'un courrier extraordinaire aurait apporté à sir Robert Adair une dépêche portant que Guillaume avait été frappé de mort subite à La Haye le 7 août, à 4 heures du matin. Nous avons vu d'autres lettres de la même date qui ne parlent nullement de ce fait.

— Le *Journal des Débats* du 11 août, annonce le départ de M. Van de Weyer, seulement pour Paris; et il devait être de retour à Compiègne dans la journée du 10; mais le *Constitutionnel* confirme la nouvelle déjà annoncée hier, du départ de cet ambassadeur pour Londres.

— On écrit de Tournay :

Dix-huit demoiselles, toutes mises uniformément, auront l'honneur de présenter une corbeille de fleurs à S. M. la Reine.

On attend ici, d'un moment à l'autre, ma dame la comtesse Henri de Mérode, dame d'honneur de la Reine, ainsi que M. le général baron d'Hooghvorst et madame son épouse.

— On écrit de Gand, le 12 août :

M. le baron de Stockmar est arrivé hier, à 8 heures et demie du soir, en notre ville. Il est descendu à l'*Hôtel de la poste*.

Plusieurs détachemens de miliciens de l'armée de réserve ont été dirigés ce matin de notre ville sur Ath, Malines, Termonde et Ypres.

Le tribunal correctionnel a prononcé hier son jugement dans l'affaire des ouvriers. Sur 25 prévenus, 4 ont été condamnés à trois mois de prison, 7 à un mois de la même peine, et tous solidairement à une amende et aux frais. Les autres ont été acquittés.

Le contingent à fournir pour l'armée de réserve pour la province de la Flandre occidentale est de 2,200 et quelques hommes.

— On écrit de Bruges, 10 août : L'échevin, chargé de l'administration de l'état civil, a distribué, à l'occasion du mariage du Roi, de l'argent et des comestibles aux pauvres qui se sont mariés hier, ainsi qu'aux parens indigens des enfans baptisés le même jour sous le nom de *Léopold* ou *Louise*.

— On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

Un ecclésiastique de notre diocèse nous assure qu'il circule une lettre de Rome, d'après laquelle un cardinal, membre de la commission chargée par le souverain pontife d'examiner les publications de l'*Avenir*, exprime le regret qu'un journal aussi utile ait été un instant suspendu et ranime le zèle des rédacteurs en les exhortant à se mettre au-dessus de toute censure secondaire, appuyés qu'ils sont sur la Chaire éternelle.

— On écrit de Bois-le-Duc, 9 août : Le mouvement de troupes pour prendre de nouveaux cantonnemens, a commencé hier. Le quartier-général du général Van Geen sera, à ce qu'on apprend, placé au premier jour à Bréda. Il paraît que le campement restera dans le même état jusqu'au mois de septembre. On accorde quelques permissions aux troupes, mais elles sont rares.

— On écrit de Tilbourg, 10 août : Aujourd'hui, la 1^{re} brigade de la 1^{re} division est partie. La 1^{re} brigade de la 2^e division l'a remplacée. La 1^{re} brigade du quartier-général que nous avions cru recevoir ici en cantonnement, part comme la 1^{re} division pour Bréda. (Suit le nom des villages où les troupes sont cantonnées (*Handelsblad*, du 12.)

— On lit dans le *Journal de Luxembourg* du 11 août :

La défense de fumer dans les lieux et places publiques est provisoirement révoquée. Cependant, l'on devra s'en abstenir dans le voisinage des magasins à poudre et autres lieux renfermant des objets de facile combustion.

Il y a eu ici du 8 à dix heures du matin, au 11 même heure, 34 cas nouveaux, 13 décès, 14 en traitement, 7 guéris du choléra.

Total des cas de choléra, depuis l'invasion de la maladie, 56; total des décès, 25.

NOUVELLES DE COMPIÈGNE.

le 11 août. — Hier, le Roi et la Reine des Belges ont reçu à une heure toutes les personnes de leur maison et de celle de Louis-Philippe. C'était de la part de la reine un adieu à des amis; aussi à plusieurs reprises son émotion a-t-elle été très-vive; tout le monde la partageait.

Après le dîner, tous les hôtes du château se sont réunis au spectacle, le théâtre eût été trop petit; on avait fait disposer une salle pour recevoir cette nombreuse réunion.

La salle présentait un carré long.

Dans une seule loge, magnifiquement décorée, était la famille royale.

Le Roi et la Reine des Belges au milieu; à la droite de la Reine Louise, étaient Louis-Philippe, Madame Adélaïde, les ducs d'Orléans, de Nemours et le prince de Joinville; à la gauche de Léopold, la Reine des Français, les princesses ses filles, et les ducs d'Aumale et de Montpensier.

La galerie qui régnait autour de la salle était remplie de dames assises, les hommes se tenaient derrière et debout.

On avait ménagé au-dessus de la loge royale un amphithéâtre où avaient été admis un assez grand nombre de soldats et sous-officiers des régimens présens à Compiègne.

Dans la loge de la famille royale se trouvait l'ambassadeur d'Angleterre avec lequel s'est fréquemment entretenu le Roi Léopold.

Les auteurs de l'Opéra comique ont représenté *le Prisonnier et Picaros et Diégo*. L'ancien acteur Martin, qui a quitté le théâtre depuis longtemps, a chanté dans cette dernière pièce; sa voix a encore fait plaisir.

Entre les deux pièces et pendant qu'on offrait des rafraichissemens, le roi Louis-Philippe a quitté sa famille pour aller entretenir les dames assises dans les galeries. Il s'est arrêté quelques instans auprès de M^{me} Le Hon.

Après le spectacle, la famille royale s'est retirée au milieu des cris de *Vive le Roi des Belges! vive le Roi des Français!*

Samedi à 4 heures, L. M. sont allées avec une suite peu nombreuse visiter les ruines fort curieuses de Pierrefond, qui donnent une physionomie pittoresque à une portion de la forêt de Compiègne.

Demain dimanche, il y aura encore spectacle.

Lundi est le jour irrévocablement fixé pour la séparation. M^{me} de Massa et M. de Choiseul accompagneront, à ce qu'on assure, la Reine jusqu'à Laeken.

Aujourd'hui le nombre des hauts fonctionnaires présens à Compiègne commence à diminuer. Il n'est pas encore question des marques de satisfaction que les deux rois donneront réciproquement à leurs ministres.

SUR LE FILS DE NAPOLEON.

Le *Times*, en parlant de la mort du duc de Reichstadt repousse toute idée d'empoisonnement, parce que la cour d'Autriche ne pouvait avoir aucun intérêt à commettre un pareil crime. Puis il ajoute les détails suivans qui ne sont pas sans intérêt, puisqu'ils révèlent la pensée de l'Autriche et ses projets sur le fils du grand homme :

« L'empereur d'Autriche et son rusé conseiller Metternich connaissaient parfaitement le gage qu'ils possédaient dans la personne d'un Napoléon, pour tout ce qu'ils auraient voulu entreprendre contre la France. Ils avaient cherché à lui donner une éducation allemande; mais ils savaient qu'il pourrait fort bien avoir un cœur français; ils le tenaient éloigné de l'Italie; mais ils sentaient que l'influence du nom et de la gloire de son père pourrait être l'équivalent d'une armée, et même, dans les dernières négociations au sujet de l'intervention autrichienne dans les légations romaines, l'important otage de Schœnbrunn ne fut pas oublié comme gage de paix ou instrument d'hostilité. La dynastie autrichienne était donc intéressée à élever elle-même le jeune lion de la maison dont elle croyait pouvoir modérer ou enchaîner l'ambition; mais il ne manquait pas de motifs plus purs pour garantir les efforts qu'on ferait pour sa conservation.

« Le jeune prince avait non-seulement quelques-unes des qualités intellectuelles de son illustre père, mais il avait montré de bonne heure les dispositions les plus aimables et le caractère le plus généreux. Il était particulièrement aimé de son grand-père, et quoique la famille soit nombreuse et peu unie, il était le favori de tout le monde. Les officiers de l'armée, qui avaient reçu l'ordre depuis un an de lui rendre des hommages comme à un des grands-durs, lui étaient fort attachés, et avaient une haute opinion de sa gloire future dans les annales des guerres autrichiennes; il manœuvrait son régiment et discutait les questions de tactique militaire comme un vétéran expérimenté.

« La cause de sa mort n'a donc été ni le poison ni les mauvais traitemens, mais une maladie que la tendresse ne pouvait détourner, et que les ressources de l'art ne pouvaient guérir. Une maladie négligée amena une affection de poumons, que ne purent surmonter sa rapide croissance et une constitution assez délicate. Qu'on ajoute à cela la mort du médecin qui connaissait le mieux sa constitution, le traitement prescrit par un autre médecin qui adopta un système tout différent, et la mort d'un individu malade est une conséquence toute naturelle, sans avoir recours à des crimes politiques pour résoudre une question aussi facile. Il était si faible qu'il lui fallait le sein d'une femme pour prendre quelque nourriture. Sa mort prématurée a donné lieu à un sincère chagrin, sinon à des regrets, de voir dissiper les espérances attachées à son nom par les amis de l'indépendance italienne, et peut-être française. Au reste il vaut mieux que le pauvre jeune homme soit mort! »

VARIÉTÉS.

UNE FÊTE A CONSTANTINOPLE.

Une lettre de Constantinople en date du 9 juillet, insérée dans la *Gazette d'Augsbourg*, contient des détails intéressans sur la fête donnée l'avant-veille par l'ambassadeur de Russie à Constantinople, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de l'empereur Nicolas. Comme ils peuvent contribuer à faire connaître les mœurs actuelles des Turcs, nous les communiquons à nos lecteurs.

» Après le coucher du soleil un bal brillant commença, et se prolongea jusqu'à la pointe du jour. Tout le corps diplomatique y assista. Les costumes des dames représentaient une copie fidèle des derniers journaux de mode de Paris et de Vienne. Plusieurs négocians avaient été invités, mais aucun d'eux ne prit part à la danse. La salle de bal, les appartemens contigus, la façade du palais, ainsi que le grand jardin était magnifiquement illuminés, à minuit la danse fut interrompue par un superbe feu d'artifice. Le nombre des spectateurs était immense. Des

troupes turques étaient rangées en bataille aux deux extrémités du palais; en face était placé un corps de musiciens turcs dont le jeu alternait avec la musique de danse dans l'intérieur. Après le feu d'artifice, un souper splendide fut servi sur une table immense, au milieu du jardin. Le souper fini, on se livra de nouveau aux plaisirs de la danse.

Ce qui m'a le plus intéressé dans cette fête, ce fut la présence du seraskier-pacha et d'achmed-pacha, qui sont, après l'empereur, les plus grands personnages de l'empire Ottoman. Ils étaient accompagnés de plusieurs autres pachas et grands de l'empire. Le premier est un vieillard à barbe blanche, d'une physionomie noble et distinguée, le second un jeune homme fort gai, qui n'a été élevé que depuis peu à un poste aussi éminent. Après ces deux pachas est arrivé le commandant en chef de la garde impériale, lequel, sans être jamais sorti de Constantinople, parle français avec une grande facilité. Tandis que les diplomates élevés au milieu de la vieille civilisation de l'Europe paraissent à cette fête, chargés pour ainsi dire d'habits chamarrés d'or et d'argent, de rubans, d'épaulettes, de croix, d'étoiles, etc., on y voyait les disciples de la nouvelle civilisation portant le costume français le plus simple, à la seule différence qu'au lieu d'un chapeau leur tête était couverte d'un bonnet rouge. On ne peut disconvenir que, quant à leur extérieur, ces Turcs paraissent bien plus rapprochés de la véritable civilisation philosophique que les diplomates ridiculement fagottés et entourés d'une étiquette gênante.

Les Turcs ne prirent aucune part à la danse: c'est un amusement qui ne s'accorde point avec leurs idées de gravité et de dignité, et que pour ce motif ils abandonnent à leurs esclaves et à leur courtisanes. Ils trouvaient plus de plaisir à s'entretenir dans une salle voisine, où leur était permis de fumer. Ils parurent également prendre beaucoup de plaisir au feu d'artifice et plus encore au souper, pendant lequel ils vidaient les verres de vin de champagne à l'envi des meilleurs buveurs chrétiens.

DU FIL PRODUIT PAR LES ARAIGNÉES.

La société des arts de Londres a récompensé par une médaille, un essai tenté par M. D. B. Rolt, pour faire filer les araignées. C'est sur l'araignée des jardins que M. Rolt a fait ses essais. Ayant remarqué la facilité avec laquelle cet insecte dévide son fil à mesure qu'on l'enroule, il mit en communication avec une machine à vapeur et avec une vitesse de 150 pieds par minute, un dévidoir très-léger autour duquel il enroula le fil d'une araignée à mesure qu'elle l'abandonnait. M. Rolt trouva que les araignées qu'il soumit à cet essai, fournissaient ordinairement un fil continu de 3 à 5 minutes. L'échantillon présenté à la société, avait environ 58,000 pieds et avait été filé en moins de deux heures, par 22 araignées. Le fil est blanc, brillant, et d'un aspect métallique: on n'a pas essayé de le doubler. Il est cinq fois plus fin que le fil du ver à soie, et, en supposant que la force relative soit proportionnée à la finesse, et qu'une araignée fournisse deux fois l'an, un fil de 750 pieds, tandis que celui du ver à soie est de 1900 pieds; on voit que le produit de ce dernier est égal à celui de 6 1/2 araignées. Maintenant comme il faut environ 3,500 vers pour produire une livre de soie, on voit qu'il faudrait 22,000 araignées pour fournir un même poids de fil. (Mém. encyc.)

LE MULETIER ESPAGNOL.

Cette classe d'hommes fait tout le commerce dans l'intérieur de l'Espagne; elle est pour ainsi dire seule maîtresse du territoire, traverse les Pyrénées et les Asturies jusqu'aux Alpuxarras, la Sarrania de Ronda, et va même jusqu'aux portes de Gibraltar. Le muletier mène une vie très-rude, sa nourriture est excessivement frugale, des alforjas de très-gros drap renferment toutes ses provisions. Sa gourde de cuir, suspendue à l'arçon de sa selle, contient du vin et de l'eau, et l'aide à traverser les montagnes et les plaines frappées de stérilité.

Une couverture de laine qui sert à ses mules est étendue à terre et devient son lit pendant la nuit, et sa selle est son oreiller. Sa stature moyenne mais trappue, sa membrure forte et nerveuse, témoignent de sa vigueur; son teint est noir et brûlé par les rayons du soleil; ses yeux sont pleins de résolution, leur expression est douce et calme, mais son regard s'allume aussitôt qu'il est agité par une émotion soudaine; son port est plein de gravité, de franchise, de simplicité et même de politesse; il ne passe jamais devant vous sans vous adresser ce salut: Dios guarde à usted (Dieu vous garde); Va usted con Dios, caballero (Dieu soit avec vous, cavalier).

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 11 août.

Table with 3 columns: Graines, Huiles, Tourteaux. Rows include Colza, OEillette, Id. bon goût, Lin., Cameline, Chanvre, Huile épurée pour quinquets, Idem réverbères.

BOURSES.

(Dimanche 12, pas de bourse à Anvers.)

BRUXELLES, 11 août.

Table with 2 columns: Item, Price. Items include Emprunt de 12 millions, de 10 millions, Rothschild, Autriche métalliques, Lots de Pologne, Anglo-Danois 3 p. 7/8, Emprunt romain, Lots Napolitains, Guebhard, Rente perp. espag. à Paris, à Amsterdam.

PARIS, 11 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 99 fr. 00 c. — 4 1/2 p. cent, jouissance du 22 sept. 99 50. — 4 p. cent, 83 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 45. — Act. de la banque, 1655 00. — Certific. Falconnet, 81 15. — Cortès d'Espagne, 12 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 56 5/8. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 78 0/0. — Emprunt romain, 79 7/8.

LONDRES, 10 août.

Consolidés, 83 3/4 7/8.

ANNONCES

1872. Vente d'immeubles situés à Namur et à St-Servais.

Samedi 25 août 1832, aux dix heures, en l'étude de maître Gislain, fils, notaire à Namur, les héritiers de M. Michel Arnould, propriétaire demeurant à Namur, feront vendre, au plus offrant,

1° La maison qui faisait la résidence de feu M. Michel Arnould, située rue du Marché de l'Ange à Namur, cotée du n° 738, joignant au sieur Walter et au sieur Goffin;

2° Une autre maison située rue de l'Ouvrage audit Namur, n° 245, joignant à M. Wilmart et à la dame Bara, occupée par le sieur Thomas;

3° Une maison de campagne située à St-Servais, composée de trois places au rez-de-chaussée et quatre places à l'étage, mansardes, etc., avec un jardin d'agrément entouré de murs, arboré de très-bons fruits et contenant un demi-bonnier; joignant du levant à Gilbert, du midi à un chemin, du couchant à un sentier, et du nord au jardin désigné ci-après sous le n° 4, faisant partie de la même propriété;

4° Une maison avec un demi-bonnier de terrain, située audit St-Servais; joignant du levant à Gilbert, du midi au jardin d'agrément ci-dessus nommé, du nord à la nouvelle route de Namur à Gembloux;

5° Une autre maison aussi avec un demi-bonnier de jardin, située audit St-Servais; joignant du levant à M. Auguste Arnould, du midi à un sentier, du couchant à Gilbert, et du nord à la nouvelle route de Namur à Gembloux.

1873. Grandes ventes de bois en grume et scié; vernes, baliveaux et cordes, savoir:

Le lundi 20 courant, à une heure après midi, des marchés formés dans les bois de Rouveroy, Chenu, Haillet, etc.

Recours à Andennes, chez le sieur Debrun;

Et le mardi 21 courant, à la même heure, des marchés formés dans les bois de St-Paul, situé à Hamois.

Recours au pied des marchés.

1871. Terre patrimoniale du HAUT-MARAIS, située à une lieue de Spa, à vendre de la main à la main.

Elle se compose du château du HAUT-MARAIS, situé commune de Laveid, à une lieue de Spa et à trois lieues de Liège, sur le chemin de Spa à Montjardin;

D'une ferme, terres, prairies et bois, en un gazon, contenant environ soixante bonniers des Pays-Bas.

Cette propriété, située dans un beau site, est susceptible de beaucoup d'améliorations.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas; très-bien hypothéquée.

S'adresser au notaire Delvigne.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite du Try, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1838. A vendre de la main à la main,

Une belle saline avec maison, écuries, remise et un jardin de trois quarts de bonnier y attenant, située à Jambes, placée très-avantageusement entre les routes de Liège et de Luxembourg.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite, et il aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les prix et conditions de cette vente.

1852. Emprunt de 10 et de 12 millions.

Le notaire Delvigne achète et vend les obligations des emprunts de 10 et 12 millions.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

1829. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.